

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU RCV, 3 OCTOBRE 2015

La séance est ouverte à 17 h 15. Sont présents 20 membres à jour de leur cotisation, 3 pouvoirs sont présentés (voir PJ n°1).

Rapport moral présenté par le Président, ainsi que les perspectives pour la saison à venir:

(voir PJ n° 2).

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Jacques Vial, représentant le CDRP05:

Rappel de ce qu'est la FFRandonnée, sa vocation, ses missions (formation, balisage,...).

Un point particulier est développé: les assurances.

Pourquoi la FFR impose une assurance associée à la licence?

Le nombre important de licenciés permet d'avoir des tarifs compétitifs.

La plupart des assurances responsabilité civile ne couvrent pas la pratique d'une activité au sein d'une association.

Une part de l'assurance payée par les membres permet de couvrir les risques inhérents à l'accompagnement en cas d'accident (responsabilité civile, défense en cas procédure pénale...).

Les animations, rassemblements, locaux utilisés de façon ponctuelle pour des réunions sont couverts par l'assurance.

Bilan financier présenté par la trésorière:

Solde positif de 1730.40€ qui s'explique par le fait que la dépense prévue pour le paiement d'un stage de formation de niveau 1 a été prise en compte par la FFR (1ere année d'inscription).

Pour les détails voir PJ n° 3.

Quitus est donné à l'unanimité pour la gestion financière.

Bilan d'activité, présenté par le secrétaire:

Période considérée: de septembre 2014 à fin août 2015. (voir PJ n° 4).

Modification des statuts et du règlement intérieur:

Modification des statuts:

Lecture est faite des modifications apportées aux statuts pour les mettre en accord avec les évolutions de l'association.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité. (PJ n°5)

Modification du règlement intérieur:

Lecture est faite des modifications apportées au RI. Discussion sur l'obligation ou pas de mettre en place systématiquement un serre file. L'obligation l'emporte par 11 voix contre 9.

La modification sera apportée et le RI approuvé à l'unanimité . (PJ n° 6)

Questions diverses:

Posée par Alain Keller: Q: le niveau 1 du brevet fédéral ne permet à son détenteur que d'accompagner à la journée. Que doit on faire si l'accompagnement dure plusieurs jours?

R: le brevet fédéral est une reconnaissance du niveau de connaissance de l'accompagnateur. Toutefois, comme aucun brevet n'est exigé par la loi, l'accompagnateur d'ament mandaté par le président de l'association peut accompagner sur plusieurs jours.

Posée par Helga Polzin: Q: Peut ont prendre une assurance (IMPEN) d'une couverture supérieure à la responsabilité civile de base (IRA)?

R: Oui, il suffit de le signaler et d'en acquitter le supplément.

Q: Repas de fin d'année, quand? où?

R: le 28 novembre 2015, lieu à définir. Les suggestions sont les bienvenues avec un budget de 30€ maxi/personne.

Election des membres du bureau:

Aucune candidature reçue avant l'AG. Aucune démission n'est enregistrée. Aucune candidature n'est posée lors de l'AG. Le bureau sortant est reconduit à l'unanimité.

Le président signale qu'il ne sera pas candidat à la présidence lors de la prochaine AG.

La séance est clôturée à 19 h 45, suivie d'un pot de l'amitié.

CR approuvé le xx/octobre 2015 par:

Le président:

A. Keller

Le secrétaire

A. Le Boulh

La trésorière

K. Keller

Les Randonneurs du Champsaur-Valgaudemar

Assemblée Générale du 03 octobre 2015

Rapport moral

Introduction

Jamais, depuis sa création, notre association a compté autant d'adhérents:33. Au-delà de ce chiffre notre but n'est cependant pas d'être plus nombreux. C'est pour cette raison que nous ne faisons pas de publicité, à part les informations diffusées dans la littérature de la FFR (magazine Rando 05). La majorité des nouvelles recrues à connu le RCV par le bouche à oreille.

Bilan de notre première année au sein de la FFR

Il y a un an nous avons fait le choix d'affilier le RCV à la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Nous y avons trouvé de nombreux avantages :

- relation de proximité avec les membres dirigeants de la FFR au niveau du département (résoudre une question, besoin d'un conseil).
- informations sur les activités des différentes associations de randonnée des Htes Alpes au travers de brochures et rencontre avec leurs adhérents lors de la journée de la fête de la randonnée.
- informations et liens avec le RCV diffusés dans le magazine Rando05 (dernier n°, brèves de clubs sur notre séjour au Cinqueterre).
- gestion de licences facilitée (édition et paiement informatisés).
- remise sur l'achat de matériel de randonnée (intersport).
- formation d'un animateur entièrement financée.
- formation de baliseurs.

Sur le terrain

La liste des avantages est donc longue mais cela n'a en rien rendu les montées moins difficiles et les descentes moins caillouteuses. Cela doit sans doute plaire au plus grand nombre car en quelques années les randonnées, il faut le dire, sont devenues plus longues, de plus en plus pentues, de plus en plus aériennes.

Pour permettre à ceux pour qui les difficultés du dimanche sont trop corsées, il a été mis en place au début de la saison « la Randonnée découverte » du jeudi. L'expérience

est concluante avec une bonne participation (alain LB vous donnera quelques chiffres à ce sujet). Pour ces « Randonnées découvertes » pas d'animateur à proprement parler, mais une contribution de chacun, à tour de rôle, pour proposer un circuit. Nous allons continuer la formule.

Les séjours

Cette saison a offert une variété de séjours en dehors de nos montagnes, pour tous les goûts :

Raquettes dans le Queyras, découverte du Massif des Monges, les « Cinqterre » en Italie, le Pas de l'Olan et notre traditionnel raid estival, cette année dans le Mercantour. Voir ailleurs est la motivation principale à l'organisation de ces raids, mais la vie en collectivité, avec ses difficultés, ses conditions très éloignées de nos vies de chaque jour nous laissent des souvenirs inoubliables. Les réflexions sont engagées pour la saison à venir.

Formation

Je le dis souvent, la bonne marche d'une association comme la notre repose essentiellement sur les animateurs et leurs compétences et leurs initiatives. Leur formation a donc une importance cruciale. La FFR propose des formations adaptées à nos activités et finance aux associations fraîchement arrivées, une formation d'animateur. Encore faut-il avoir un postulant ! Nous avons eu cette chance. David qui déjà fait preuve de beaucoup de perspicacité pour trouver le bon chemin et les balises peu visibles a obtenu son brevet d'animateur 1^{er} niveau.

Louissette quant à elle, déjà détentrice de ce brevet a participé au stage avec David, pour une mise à jour de ses connaissances.

Nous connaissons tous ces balisages blanc/rouge ou jaune/ rouge qui nous permettent quelquefois de randonner sans hésitation. Les GR et GRP sont gérés par la FFR et les marquages sont réalisés par des bénévoles licenciés à la FFR. Pour être baliseur il faut d'abord être volontaire, faire le stage de formation et être accompagné sur le terrain par un baliseur confirmé durant une année. Cette période écoulée, on devient officiellement baliseur et responsable du balisage d'un itinéraire.

Au RCV nous avons 3 futures baliseuses : Lili, Kirsten et Cathy qui ont effectué leur stage au mois d'avril. Au printemps prochain elles seront « Baliseuses ».

Fonctionnement RCV

Nos statuts ainsi que notre règlement intérieur ne correspondaient plus à la réalité, aussi une mise à jour était nécessaire. Vous en avez eu copies par mail afin d'apporter vos remarques et vous devrez les approuver.

Les statuts ont un caractère obligatoire dans une association loi de 1901 et on comprend bien qu'ils définissent les raisons même de l'existence de l'association. Par contre, on peut se poser la question : « un règlement intérieur », pour quoi faire ? Si effectivement son contenu n'est pas à prendre « au pied de la lettre », le règlement, que chacun connaît, permet entre autres choses, de régler d'éventuels conflits.

Santé

Au cours de cette saison, nous n'avons pas eu à déplorer d'accident seulement 2 ou 3 égratignures. Cela n'est pas totalement le fait du hasard. Bien sur quelquefois un incident, un accident arrive, par malchance. Pour limiter les risques il est impératif de respecter certaines règles de base, par exemple :

- choix judicieux de l'itinéraire en fonction de la saison.
- s'informer des conditions météo avant le départ.
- être bien équipé.
- respecter impérativement les consignes de l'accompagnateur.
- Surveiller sa santé. Chacun est responsable de sa santé et suit avec son médecin sa condition physique. C'est pour cette raison qu'un certificat médical est obligatoire pour la délivrance d'une première licence. Il doit attester de « l'absence de contre indication à la pratique des activités physiques et sportives ». Il est renouvelable tout les 3 ans. En cours de saison, un problème de santé important nécessite pour la reprise de l'activité la présentation d'un certificat médical.

A partir de 70 ans, il est nécessaire de fournir un certificat chaque année.

- Malgré ces précautions élémentaires nul n'est à l'abri d'une égratignure, d'une douleur, d'une ampoule...bref la liste est longue. L'animateur transporte avec lui une trousse de soins de premières urgences, mais chacun doit pouvoir gérer ces évènements en ayant au fond de son sac une trousse à pharmacie contenant les médicaments spécifiques (par exemple Vantoline, antistaminique, pansement, coagulant,...etc).

Plus grave peut arriver et quelquefois la trousse à pharmacie n'est pas suffisante. Sommes-nous capable de gérer un accident ? Pas sur pour la plupart d'entre-nous. Nous allons réfléchir à une formation au secourisme pour ceux qui seront intéressés.

Conclusion

Dans le département des Htes Alpes nous sommes une petite association, petite par le nombre de ses membres, mais nos activités non rien à envier à des structures plus importantes. Ne pas être trop nombreux permet de bien se connaître et de faire vivre ensemble des gens de sensibilités différentes mais qui ont un point en commun : ils aiment la randonnée en montagne.

Nous vivons dans une région aux terrains de jeux infinis et au climat idéal, nous sommes des enfants gâtés, alors, profitons. La vie est belle !

BILAN DE LA SAISON ECOULEE (SEPTEMBRE 2014 / FIN AOUT 2015)

PJ n°4

<p>ACTIVITE ACCOMPAGNEMENT SORTIES JOURNEE OU SEJOURS * (4 accompagnateurs habituels et 2 occasionnels) Louissette, David, Alain L, Franck + Marie Blanche et Alain K</p> <p>* L'accompagnement sorties 1/2 journée est assuré par les membres de l'association qui se portent volontaires.</p>	Fréquentation moyenne des sorties sur 1 jour	10 personnes (de 6 à 17), soit le tiers des effectifs
	Fréquentation moyenne des raids et séjours	13 personnes (9 à 16), soit les 2/5 des effectifs

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION			Distance parcourue sur l'année en rando 1 j et raids	Plus de 670 km
Nb de sorties rando journée	40	Y compris raids et séjours	Dénivelés cumulés sur l'année	Plus de 45000m
Nb de sorties annulées ou programmées	11	6 annulées intempéries et 5 non programmées		
Nb de sorties pedestres	33	Sur 1 jour	Nb de sorties "hors Champsaur "	13
Nb de sorties raquettes	7	Sur 1 jour		
Nb de "raids"	1	Mercantour, 6 j		
Nb de séjours	4	Queyras, Monges, 5 terres, Mercantour		
Nb de jours marchés en séjour	20	Queyras, Monges, 5 terres, Mercantour		
Nb de jours en "séjours"	22	Queyras, Monges, 5 terres, Mercantour		
Nb de sorties du jeudi	34			
Nb de sorties rando	25			

Nb de sorties raquettes	6	
Nb de sorties annulées	3	Intempéries
Nb maxi de participants	14	
Nb mini de participants	2	
Nb moyen de participants	9	

EVENEMENTS FESTIFS DE LA SAISON

L'AG 2015 a été suivie d'un apéritif dînatoire
 Traditionnel repas de fin d'année le 25 octobre aux Chênets
 Il y a eu la traditionnelle soirée gâteau des rois (et raclette) le 24 janvier chez Christian Ginsberg
 Participation de certains d'entre nous à la fête de la randonnée organisée par le CD05 de la FFR, avec 1/2 journée de randonnée suivie d'un repas.

EVENEMENTS REMARQUABLES DE LA SAISON

Evolution des effectifs: avant l'AG 2014: 27 personnes. Depuis, 4 personnes n'ont pas renouvelé leur inscription (ils ont quitté la région), 10 se sont inscrites ou réinscrites. L'effectif actuel est de 33 membres.
 Certains membres se sont inscrits pour la randonnée du jeudi uniquement.

Création de la randonnée découverte "du jeudi AM" sur 1/2 journée à l'initiative d'Alain K:
 3 h de marche et 600 m de dénivelé maxi. Elle est animée par qui se porte volontaire, en accord avec Alain K.

Accompagnateurs: 1 accompagnateur a obtenu le brevet fédéral de premier niveau de la FFR: David. Louissette en est déjà détentric; elle a suivi une remise à niveau. Cela apportera une sécurité au niveau des accompagnants si les règles actuelles devaient évoluer (pas besoin de diplômes).
 Devra -t-on encore compter sur Franck pour cette saison?

Balisage des sentiers au sein de la FFR: 3 membres ont suivi la formation "baliseur" au sein de la FFR. Deux d'entre elles entretiendront les sentiers du secteur Champsaur sous la responsabilité de Louissette qui devrait être nommée "chef de secteur" par FFR05 d'ici fin 2015.
 La troisième est affectée au secteur Rabou.

PROJETS POUR L'ANNEE A VENIR

Nous essayerons de garder un rythme au moins équivalent à la saison passée. D'ores et déjà quelques propositions:
 Séjour raquettes (mars 2016)
 Raid d'été (gran Paradio ? autre proposition).
 Nuit au gîte des Sauvas (ONF) et ascension du pic de Bure (juin 2015 ?).
 Séjour découverte d'un massif (séjours ONF Retrouvance) ou séjour type "5 terres"?

Règlement intérieur (PJ n°6)

L'association

L'association « Les Randonneurs du Champsaur-Valgaudemar » est affiliée à la Fédération de randonnée (FFRandonnée).

COTISATION ANNUELLE ET ASSURANCE

Chaque adhérent devra :

-verser une cotisation annuelle dont le montant est révisable chaque année au cours de l'assemblée générale, et qui comprend la Licence/assurance à la FFRandonnée

-être assuré.

- L'assurance est obligatoire

Celle ci est incluse dans la Licence fédérale qui **est l'unique mode d'assurance reconnu par l'association.**

-Pour une première adhésion, fournir un certificat médical stipulant l'aptitude à la pratique de la randonnée en montagne.

-Un nouveau certificat sera demandé tous les 3 ans lors du renouvellement de la licence.

2 exceptions:

- être âgé de plus de 70 ans: certificat tous les ans.
- avoir eu un accident de santé pendant la période précédent le renouvellement. Un certificat est alors demandé.

LES ACTIVITES

Le programme des activités mis à disposition pour 3 mois sur le site de l'association (onglet calendrier). La sortie retenue est documentée sur le site 48 heures avant le jour de la sortie.

Les personnes intéressées doivent avertir l'animateur de la sortie de leur présence (cela permet à celui ci de les prévenir en cas d'annulation).

LES SORTIES

Les sorties en montagne sont encadrées par un accompagnateur qui devra :

-pointer la liste des personnes au départ et à l'arrivée.

-s'assurer que les participants sont bien chaussés (pas de basket).

-demander que chacun vérifie son équipement : vêtements chauds, imperméable, anorak, gants, bonnet, lunettes solaires, boisson, aliments, petite trousse à pharmacie (pansements, désinfectant, pommade piqures d'insectes, couverture de survie...), sac poubelle...

-communiquer les renseignements relatifs à l'itinéraire.

-faire respecter les allures de marche du groupe.

Au cours des randonnées, l'alcool est proscrit. En cas de consommation par un ou plusieurs membres du groupe, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident. Le ou les contrevenants seront exclus de l'association.

L'accompagnateur devra nommer un serre file.

Un covoiturage pourra être organisé en fonction du lieu de départ. A charge des participants de veiller à ce qu'un tour de rôle soit respecté.

Modifié à Saint Bonnet le 03/10/2015

Le Président

Le secrétaire

Le trésorier

STATUTS DE L'ASSOCIATION "LES RANDONNEURS DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR".

Modifications approuvée par l'AG du 3/10/215 (PJ n°5)

Article 1:

Il est fondé par les présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre:

"Les Randonneurs du Champsaur- Valgaudemar".

Article 2:

Cette association a pour but le développement d'une activité en milieu rural et montagnard: la randonnée pédestre, la randonnée raquettes.

Article 3:

Adresse du siège social: Chez Mr. LE BOULH Alain, les Pelloux, 05500 Saint Bonnet en Champsaur

Le siège social pourra être transféré sur décision du bureau. Cette décision sera ratifiée obligatoirement par l'Assemblée Générale.

Article 4:

L'association se compose de membres actifs, de membres d'honneur et de membres donateurs.

- *est membre actif toute personne à jour de sa cotisation (adhésion+licence FFR)*
- est membre d'honneur toute personne ayant rendu service à l'association.
- est membre donateur toute personne versant un don.

Article 5:

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction. L'admission doit être cautionnée par le bureau.

La qualité de membre se perd par démission ou non paiement de sa cotisation, ou par manquement grave au règlement intérieur.

Article 6:

Les ressources de l'association proviennent:

- des cotisations
- des différentes subventions (état, département, commune...).
- d'animations et de ventes diverses.

Article 7:

L'association est dirigée par un bureau constitué de 6 membres.

- le président, le secrétaire, le trésorier. Des adjoints à ces postes peuvent être nommés.

Il se réunit une fois par trimestre pour établir le programme des différentes activités. Les décisions sont prises à la majorité.

Article 8:

L'assemblée générale ordinaire se réunira chaque année aux alentours de la date anniversaire de la création de l'association, *fin septembre, début octobre*. Elle comprend tous les membres à quelque titre qu'ils soient affiliés.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres sont convoqués par courriel. L'ordre du jour est indiqué sur la convocation.

Les questions diverses devront être proposées si possible avant l'assemblée, ainsi que les candidatures aux postes du bureau.

La tenue de l'assemblée générale est liée à la présence d'au moins un tiers des adhérents à jour de leur cotisation. Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint, la tenue d'une nouvelle assemblée générale aura lieu dans le mois qui suit, sans aucune obligation du nombre de participants.

La séance est conduite par le président, entouré des membres du bureau. Les points suivants seront obligatoires à l'ordre du jour:

- rapport moral par le président
- rapport d'activité par le secrétaire
- rapport de trésorerie par le trésorier

- budget prévisionnel par le trésorier
- perspectives saison future par le président
- questions diverses.

Le rapport moral, le rapport de trésorerie et le budget prévisionnel sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

A l'épuisement de l'ordre du jour, il est procédé au renouvellement des membres du bureau.

ARTICLE 9

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution de l'association.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Dans le cas d'une dissolution, il sera nommé un liquidateur et l'actif, s'il y a lieu, sera dévolu conformément aux décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

Les délibérations sont prises aux deux tiers des membres présents.

Article 10:

Le règlement intérieur est établi par le bureau et approuvé en assemblée générale. Un exemplaire est remis à l'inscription de tout nouveau membre.

Fait à Saint Bonnet le 03/10/2015

Le Président

Le secrétaire

Le trésorier